



GRAND QUARTIER GÉNÉRAL

Service de l'accès et de la protection de l'information
1701, rue Parthenais, UO 1510
Montréal (Québec) H2K 3S7

Notre référence : 2002 085

Le 4 mars 2020

OBJET : *Votre demande en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1) concernant les cas/signalements de sextorsion*

Monsieur,

Nous avons effectué l'étude de votre demande, reçue le 5 février 2020, qui visait à obtenir les renseignements cités en rubrique, plus précisément :

« Obtenir copie de tout document incluant statistique/donnée que détient la Sûreté du Québec et me permettant de voir le nombre de cas/signalement de sextorsion sur son territoire pour chacune des années suivantes : 2012, 2013, 2014, 2015, 2016, 2017, 2018, 2019 et 2020 à ce jour, le 5 février 2020. Si possible aussi me donner l'âge de chacune des victimes, homme/femme, indiquer le montant de chacune des victimes à verser et/ou qui ont été demandés pour chacun des cas. Indiquer le nombre de personnes arrêtées par la Sûreté du Québec pour chacune des années, ville/pays où les personnes ont été arrêtées ou ont commis cet acte de sextorsion. »

Cependant, nous ne pouvons donner suite à votre demande puisque nous ne détenons aucun document y répondant (article 1 de la *Loi sur l'accès*). En effet, nos systèmes informatisés ne prévoient pas de code spécifique aux cas de *sextorsion* étant donné que ce sont des événements englobant l'une ou plusieurs des infractions relatives à l'extorsion, la pornographie juvénile, le leurre, la distribution non consensuelle d'images intimes, etc.

Vous trouverez, ci-joint, l'article de loi et l'avis relatif au recours en révision prévu à la section III du chapitre IV de la *Loi sur l'accès*.

Veillez agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

ORIGINAL SIGNÉ

Sania Cantina

Responsable de l'accès aux documents

et de la protection des renseignements personnels